

LES FEMMES S'EXPOSENT

BOURSES DE CRÉATION

Règlement

ARTICLE 1 - OBJET

Pour la deuxième année consécutive, deux bourses d'aide à la création sont proposées par le festival 'Les femmes s'exposent', dotées par le **ministère de la Culture / Drac Normandie**.

Chacune des deux bourses est attribuée, sur présentation d'un dossier de candidature complet constitué des éléments mentionnés à l'article 4, à une **femme photographe professionnelle en activité, résidant en France**.

ARTICLE 2 - CONDITIONS

Le jury, formé de personnalités du monde de la photographie, se réunira courant novembre 2023, pour désigner les deux lauréates.

Les dotations des bourses de création sont :

- LA RÉSIDENCE à Houlgate, Normandie : 6 000€ couvrant les honoraires et frais durant la résidence ;
- LA COMMANDE « Le climat dans tous ses états » : 10 000€ couvrant les honoraires et frais du projet.
- Chaque lauréate touchera en complément des droits d'exposition ou de projection à l'issue de l'édition 2024 du festival.
- Le festival prendra en charge les frais de projection ou d'exposition.
- Pour la résidence à Houlgate, le festival pourra mettre à disposition un hébergement sommaire.

En contrepartie de la dotation attribuée, chaque lauréate s'engage à :

1. Achever son projet photographique d'ici au mi-mars 2024 (sélection de 30 images, qualité exposition), de manière à permettre une présentation de son travail sous forme d'une exposition ou d'une projection à l'occasion de l'édition 2024 du festival Les femmes s'exposent qui se déroulera entre le 5

juin et 1^{er} septembre 2024.

2. Il reviendra à la Direction du festival de déterminer les modalités de valorisation, sous forme d'exposition ou de projection.
3. Intervenir à l'école de Houlgate dans le cadre du projet pédagogique mené par le festival.
4. Ne présenter le projet photographique réalisé dans le cadre de cette bourse à aucun autre prix, concours ou bourse avant sa présentation au festival Les femmes s'exposent, en juin 2024.
5. Ne pas publier les photographies extraites du travail qu'elle aura pu réaliser grâce à la bourse avant sa présentation au festival Les femmes s'exposent 2024, sauf accord préalable du festival.
6. Faire figurer dans les publications et communications relatives au sujet photographique la mention : « Lauréate de la bourse de Les femmes s'exposent ».
7. Autoriser Les femmes s'exposent et le ministère de la Culture/Drac Normandie à reproduire une de ses photographies, déjà réalisée et choisie par ses soins, sur tout support de communication dans le cadre de la promotion des bourses Les femmes s'exposent, pendant la durée d'un an à compter de l'annonce de la lauréate.
8. Autoriser le ministère de la Culture/ Drac Normandie et Les femmes s'exposent à reproduire une sélection de 3 images - ainsi qu'un portrait de la candidate - choisies d'un commun accord avec l'autrice, réalisées dans le cadre de la promotion de la bourse 2024 et plus largement du festival, à compter de l'annonce de la lauréate.
9. Prévoir dans son budget une assurance la couvrant en cas de problème sur le terrain, tout au long de son reportage.
10. La lauréate ne pourra se représenter aux bourses Les femmes s'exposent durant cinq années.
11. Aucune photographie de la bourse ne sera réalisée avec de l'intelligence artificielle.

ARTICLE 3 - JURY

Le jury, constitué de professionnels de l'image, attribuera le prix en fonction des qualités professionnelles de la candidate, des photographies envoyées, et de la pertinence et de l'originalité du projet proposé.

Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité à l'issue des délibérations ; sa décision est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer de bourse s'il estime que les candidatures proposées n'en justifient pas l'attribution.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures sont gratuites.

Une même photographe peut candidater aux 2 bourses, en soumettant deux dossiers distincts.

Chaque dossier de candidature complet doit être envoyé par la candidate, **au plus tard le 1^{er} octobre 2023, minuit**, par WeTransfer à : lesfemmessexposit@gmail.com

Les modalités de candidatures sont les suivantes :

- exercer la profession de photographe,
- avoir achevé au moins 3 projets photographiques (publiés ou non),
- résider en France,
- pour la résidence à Houlgate, Normandie : sans condition d'âge et ouverte à toutes les écritures photographiques ;
- pour la commande « Le climat dans tous ses états » : ouverte uniquement aux écritures photographiques documentaires et justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle (production, exposition, édition, etc.).

Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble de ces éléments :

- 1- le formulaire de candidature complété et signé (ci-après),
- 2- la copie d'une pièce d'identité,
- 3- un justificatif de résidence en France,
- 4- une attestation d'exercice de la profession de photographe (lettre sur l'honneur personnelle, publications dans la presse, attestation d'une agence ou d'un journal, carte de presse, etc.),
- 5- un curriculum vitae ou une biographie (1 page max. dactylographiée),
- 6- un descriptif du projet photographique proposé (2 pages maximum dactylographiées) en lien avec le thème de la bourse :
 - pour la résidence à Houlgate, Normandie : un sujet photographique sur la Houlgate et ses environs, différent de ceux déjà réalisés pour le festival ;
 - pour la commande « Le climat dans tous ses états » : un sujet photographique documentaire qui porte un éclairage sur le dérèglement climatique à l'international, hors Union européenne. Différents angles peuvent être envisagés pour réaliser un nouveau projet ou finaliser un reportage en cours.
- 7- trois projets photographiques achevés, en noir et blanc ou en couleur,

comportant entre 10 et 20 images.

Sont acceptés les formats des images aux caractéristiques suivantes :

- Champs IPTC renseignés (légendes uniquement) ou légendes à part dans un document .word ou .pdf.
- Format JPG exclusivement (TIFF et EPS exclus).
- Format maximum par image : 3 MB.
- Les 10 à 20 fichiers images doivent être impérativement numérotés sans le nom de la candidate (001, 002, 003...), dans l'ordre souhaité de projection au jury.

8- éventuellement la copie de publications (maximum 3).

En dehors du formulaire d'inscription, aucune mention de l'identité de la candidate ne doit être apparente dans les documents et les champs IPTC, pour respecter l'anonymat des dossiers présentés au jury.

Toute candidature incomplète, ne répondant pas aux critères de ce règlement ou hors délai, sera éliminée de la compétition.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ

Les femmes s'exposent et le ministère de la Culture / Drac Normandie se réservent expressément le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution de la bourse au titre du présent règlement.

ARTICLE 8 - CONSULTATION DE RÈGLEMENT

Ce règlement est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à Les femmes s'exposent.

Seul le droit français est applicable au présent règlement. Seule la version du règlement établie en langue française fait foi en cas de litige.

FESTIVAL PHOTO

HOULGATE > NORMANDIE

LES FEMMES S'EXPOSENT

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

BOURSE DE CRÉATION • LES FEMMES S'EXPOSENT

A envoyer au plus tard le 1er octobre 2023, minuit

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Email :

Site Internet / réseaux sociaux :

Organisme ou agence (facultatif) :

Dossier soumis pour :

RÉSIDENCE à Houlgate, Normandie

COMMANDE « Le climat dans tous ses états », à l'international (hors UE)

Le dossier de candidature comprend les éléments détaillés à l'article 4 du règlement.

Titre du projet proposé :

Je suis l'auteure de l'ensemble des photographies présentées pour cette bourse de création et suis détentrice des droits d'auteurs.

J'autorise Les femmes s'exposent et le ministère de la Culture/Drac Normandie à utiliser ces photographies comme mentionné dans le règlement.

Je reconnais avoir lu le règlement et en accepter les conditions dans leur totalité.

Nom et prénom :

Date et lieu :

Signature